

ARTICLE 19

Youssef Boutar

Conférence internationale sur le droit de la presse

Problématique : *Comment la communauté internationale peut-elle garantir la liberté de la presse et la protection des journalistes face à la montée des censures, des violences politiques et de la concentration des médias ?*

Introduction

Organisation internationale engagée dans la défense de la liberté d'expression et du droit à l'information, nous, ARTICLE 19 fondons notre action sur les standards internationaux relatifs aux droits humains. La liberté de la presse ne constitue pas un principe abstrait : elle conditionne l'exercice du débat public, la responsabilité des institutions et la confiance démocratique.

Or, malgré la reconnaissance formelle de ces principes dans les textes internationaux, leur application demeure inégale. La multiplication des atteintes à l'indépendance des médias, la banalisation des violences à l'encontre des journalistes et les mutations profondes du paysage informationnel interrogent la cohérence entre les engagements proclamés et les pratiques observées.

La présente conférence ne peut se limiter à réaffirmer des principes déjà établis. Elle doit examiner les mécanismes concrets qui permettent, ou au contraire empêchent, leur mise en œuvre effective.

Position générale

La liberté d'expression, protégée par le droit international, ne saurait être interprétée comme une tolérance conditionnelle. Toute restriction doit répondre à des critères stricts de nécessité et de proportionnalité. Les dérives contemporaines montrent toutefois une tendance préoccupante : l'érosion progressive des garanties formelles par des mécanismes indirects, souvent difficiles à contester juridiquement.

Dans ce contexte, la responsabilité des États demeure centrale, mais elle ne saurait être exclusive. Les acteurs économiques, les plateformes numériques et les institutions régionales participent désormais pleinement à la structuration de l'espace informationnel.

I. Censure

La censure contemporaine ne se manifeste plus uniquement par des interdictions explicites. Elle prend des formes plus diffuses : pressions financières, régulations sélectives, procédures judiciaires stratégiques, restrictions administratives ou contrôle indirect des ressources publicitaires.

Certaines démocraties dénoncent à juste titre les atteintes flagrantes à la liberté de la presse à l'étranger, tout en tolérant sur leur propre territoire des dispositifs susceptibles d'induire l'autocensure. Cette tension fragilise la crédibilité des engagements internationaux.

Il apparaît nécessaire d'améliorer les instruments de surveillance et d'évaluation indépendants afin d'identifier ces pratiques et d'en mesurer l'impact réel sur le pluralisme de l'information.

II. Violences politiques

Les agressions physiques, les arrestations arbitraires, le harcèlement judiciaire ou numérique constituent des formes de violence politique visant à dissuader l'exercice du journalisme indépendant. L'impunité persistante dans de nombreux contextes révèle une défaillance structurelle dans la protection des professionnels des médias.

La sécurité des journalistes ne peut être laissée à des dispositifs nationaux isolés. Des mécanismes de coopération renforcée, y compris en matière d'assistance d'urgence et de mobilité internationale, doivent être envisagés. La protection effective des journalistes constitue un indicateur tangible de la solidité démocratique d'un État.

III. Financement

L'indépendance éditoriale repose en grande partie sur la viabilité économique des médias. La dépendance excessive à l'égard d'acteurs publics ou privés peut générer des formes de pression invisibles mais déterminantes.

Les systèmes d'aide publique, bien qu'indispensables dans certains contextes, doivent répondre à des critères de transparence et d'équité. À défaut, ils risquent de consolider des situations dominantes ou d'encourager une proximité problématique entre pouvoir politique et médias.

Le renforcement de dispositifs internationaux de soutien au pluralisme mérite une attention particulière, notamment en faveur des médias locaux et indépendants.

IV. Concentration des médias

La concentration croissante des médias soulève des interrogations d'ordre démocratique. Lorsque la propriété de multiples supports d'information se trouve regroupée entre les mains d'un nombre restreint d'acteurs, la diversité des perspectives peut s'en trouver réduite.

Si la consolidation économique est parfois présentée comme une réponse aux fragilités du secteur, elle ne saurait justifier un affaiblissement du pluralisme. Les cadres de régulation doivent intégrer explicitement cette dimension démocratique, au-delà des seuls critères concurrentiels classiques.

V. Transition numérique

La transformation numérique redéfinit profondément les modalités de production et de diffusion de l'information. Les outils d'intelligence artificielle, les algorithmes de recommandation et la centralité des plateformes numériques modifient l'équilibre traditionnel entre producteurs, intermédiaires et publics.

Ces évolutions présentent des opportunités mais également des risques : amplification de la désinformation, opacité algorithmique, concentration du pouvoir d'influence entre quelques entreprises technologiques. La régulation de ces espaces doit concilier innovation, responsabilité et protection des droits fondamentaux.

L'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine journalistique requiert une vigilance particulière afin de préserver l'intégrité des processus éditoriaux et la confiance du public.

Conclusion

La protection de la liberté de la presse ne dépend pas uniquement de déclarations de principe, mais de la capacité à identifier les zones de fragilité institutionnelle, les dénoncer et à y répondre collectivement. Les engagements internationaux existants offrent un socle solide ; encore faut-il assurer leur application cohérente.

La crédibilité de la communauté internationale et celle de l'existence même de cette commission se mesurera à sa capacité à dépasser les approches symboliques pour instaurer des mécanismes concrets, adaptés aux réalités contemporaines.